



Grosse facture automobile et objet de la réparation non résolu.

Par **jb01**, le 12/11/2021 à 07:27

Grosse facture payée chez le garagiste. Mais à la reprise du véhicule pb non résolu.

Bonjour,

Depuis environ 7 ou 8 mois, j'ai un bruit à l'avant sur mon véhicule Citroën C4 exclusive, motorisation diesel) de 2013, achetée à 6000km et maintenant affiche 61000 kms.

Je l'ai emmenée chez mon petit mécano qui n'a rien trouvé (m'a dit que c'était la bte à gants !!)

Je l'ai signalé lors du contrôle mi- mai. Ils n'ont rien trouvé. TOUT OK au contrôle aucun pb.

Etant donné que le contrôle était OK je me suis dit que ce n'était pas trop grave. J'ai quand même fini par me dire que chez le concessionnaire le pb serait identifié ; le bruit étant persistant et très agaçant.

Je lui laisse pour diagnostic et éventuellement réparation.

Il m'appelle. **Le bruit vient des amortisseurs avant** – (remplacement donc de ces 2 amortisseurs + tendeur dynamique + coupelle etc.. devis 1003,57 € incluant 90 € environ de diagnostic.)

Je dis OK et envoie par mail mon accord pour la réparation.

La facture définitive est de 911,77 € (Le diagnostic n'est plus facturé puisque réparation chez le concessionnaire).

Je récupère la voiture. Plutôt confiant. Je sors du parking. Bingo le bruit est toujours là.

Dans la foulée, retour au garage. Nouvel essai avec le mécano. Il constate bien que le bruit est toujours là. **Je lui demande s'il a bien essayé la voiture avant de nous la restituer. C'est son collègue qui l'a testée et il n'a rien entendu. Sauf que cela aurait été mieux que ça soit lui qui teste puisque c'est lui qui avait entendu le bruit.**

Il me dit qu'il a tout regardé. Que pour lui c'était sans aucun doute les amortisseurs.

Je ramène la voiture le 22 novembre (pas possible avant).

Quel est mon recours. J'ai payé 911 € pour des amortisseurs qui auraient pu attendre puisque 60000 kms. (Je précise j'ai des pneus 17 pouces) **60.000 kms ce n'est pas énorme. Bien sûr, il me dit « il y a l'âge ». Je crois qu'ils vont jouer là-dessus pour se justifier.** Je n'ai manqué aucune révision sur ma voiture. Factures à l'appui. **Contrôle nickel en mai. J'ai bien insisté sur le fait qu'on a payé une grosse facture pour un pb non résolu.** Je leur dit « **On fait quoi ?** » Réponse **on va chercher et on verra. Je ne suis pas rassuré pour tout ça.**

Voilà c'est un peu long veuillez m'en excuser. Que vont-ils me trouver cette fois ci ???

Puis-je me faire rembourser la facture de 911 € ? N'y a-t-il pas une obligation de résultats ?

Je précise que j'ai par mon assurance l'option défense juridique du conducteur. Cela peut-il m'être utile ?

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **13/11/2021** à **10:04**

Bonjour

Pour la protection juridique de votre assurance auto, elle est généralement valable aussi pour les problèmes rencontrés avec un garagiste.

Je pense que la vérification de votre véhicule par un expert ne serait pas inutile.

Par **Lag0**, le **15/11/2021** à **06:59**

[quote]

Puis-je me faire rembourser la facture de 911 € ? N'y a-t-il pas une obligation de résultats ?

[/quote]

Bonjour,

Effectivement, le garagiste a une obligation de résultat. Il doit donc reprendre votre véhicule et résoudre la panne et cela sans vous demander un centime de plus...